

# NOTICE

SUR

LE DOMAINE DE KÉBAO

# NOTICE

## sur le Domaine de Kébao

---

### SITUATION GÉOGRAPHIQUE — AVANTAGES ÉCONOMIQUES

Le domaine de Kébao, dont la mise en vente par adjudication publique est annoncée pour le 2 février prochain, est constitué principalement par une île de forme triangulaire, située dans le nord du golfe du Tonkin et entourée d'une série d'îlots dont les plus rapprochés font aussi partie de ce domaine. Le tout a une superficie d'environ 25.000 hectares, dont 20.000 à peu près pour l'île de Kébao.

Il résulte de cette situation que l'île est assez éloignée du delta du Fleuve Rouge pour être à l'abri des émanations paludéennes qui s'en dégagent, et d'autre part qu'elle reçoit journellement la brise de mer, sans que les coups de vent du large s'y fassent sentir avec toute leur violence. Par suite, elle jouit d'un climat absolument sain et relativement tempéré, à tel point qu'il a été plusieurs fois question d'y installer un sanatorium pour les troupes et les fonctionnaires de l'Indo-Chine, d'autant plus qu'elle est boisée et montagneuse, quelques sommets atteignant ou même dépassant 400 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer.

Entre le côté nord de l'île et la côte continentale voisine, se trouve une rade magnifique en eau profonde, la rade de Tien-Yen, que tous ceux de nos officiers de marine qui l'ont visitée déclarent admirablement apte à abriter une flotte, quelque considérable qu'elle soit. L'expérience a montré, en effet, que, même par temps de typhon, cette rade ne subit qu'une hoüle de surface, sans importance pour les gros navires et très supportable pour les jonques ou chaloupes. La sécurité y est donc absolue.

Quant à l'ampleur, il suffit de dire qu'on trouve actuellement dans cette rade une superficie de 1.000 hectares, dont les fonds sont supérieurs à 8 mètres à marée basse, et que cette superficie, si besoin était, pourrait être considérablement augmentée par quelques légers dragages. Enfin, comme l'ont démontré les travaux de nos ingénieurs hydrographes et comme l'a confirmé l'expérience résultant de l'entrée en rade de gros navires des marines russe, française et anglaise, les facilités d'accès sont complètement assurées.

Ces avantages ont, depuis longtemps, frappé tous les yeux, et des projets ont été étudiés pour établir sur cette rade, dans l'île de Kébao, non seulement notre unique port de guerre de l'Indo-Chine, mais aussi le véritable port de commerce du Tonkin. Un adversaire de ces projets, M. Vézin, président de la Chambre de Commerce d'Haïphong, n'a pu s'empêcher, il y a quelques années, de laisser échapper cet intéressant aveu :

« Le port de Tien-Yen, ou Port-Wallut, serait certainement le seul placé dans des conditions « exceptionnellement favorables pour la création d'un port de guerre et de commerce. Quoiqu'é-  
« troites, les passes, une fois munies de phares, ont assez d'eau pour permettre l'entrée en tout  
« temps aux navires venant du large ou voulant sortir. » (Publication n° 7 de l'*Union Coloniale Française*, août 1894.)

Ajoutons, comme complément de ces avantages, qu'il serait facile, ainsi qu'un projet l'a démontré, de relier l'île de Kébao au continent par un chemin de fer peu coûteux. En effet, le côté ouest du triangle n'est séparé du continent que par un chenal étroit et peu profond, qui, vers le sud, n'a pas plus de 1 kilomètre de largeur ni plus de 0 m 50 de profondeur d'eau à marée basse. Un chemin de fer, continuation de celui actuel de l'île, pourrait donc traverser ce chenal sur une estacade et, passant par Dong-Trieu, aboutir directement à Hanoï, avec embranchement sur Haïphong ; et, de la sorte, l'île serait rattachée au réseau des chemins de fer de l'Indo-Chine et de la Chine.

Enfin, au point de vue agricole, l'île est loin d'être sans ressources. Le sol, en général, fertile et profond, est propre à l'élevage des bestiaux. Une dizaine de villages annamites ou chinois sont disséminés tant sur la côte que dans l'intérieur et vivent principalement de la culture du riz, de la canne à sucre, du thé, des patates, etc. Quelques essais de plantations de café, cacao et coton, bien que faits sur une petite échelle, ont réussi et permettent d'attribuer à la surface de l'île une valeur d'autant plus grande que l'exportation des produits du sol pourra se faire plus aisément.

## GISEMENT HOULLER

Mais la principale richesse de l'île est et sera toujours le faisceau de couches de houille qui s'y trouve, prolongement évident du bassin houiller si considérable que M. Fuchs, ingénieur des mines, signalait, dès 1881, au Tonkin. Il paraît inutile, aujourd'hui que ce faisceau a été étudié et en partie exploité, pendant près de dix ans, de revenir sur la question de son importance ou sur celle de la qualité de charbon qu'il fournit. Ce sont là des questions absolument résolues par l'expérience et sur lesquelles aucune contestation ne peut plus s'élever. Rappelons donc seulement, en quelques mots, les résultats acquis sur l'une et sur l'autre.

Exploité de 1891 à 1898, dans les trois sections de Kébao-Mines, de Caï-Daï et des Ilots, sur une surface de 800 à 900 hectares et à une profondeur qui n'a pas dépassé 125 mètres au-dessous du niveau de la mer, ce faisceau a produit environ 167.000 tonnes de charbon net et vendu. Cette exploitation, entreprise au moyen d'un puits, de 138 mètres de profondeur, et d'un développement de travers-bancs et galeries de près de 12 kilomètres, ainsi que des recherches multiples opérées dans d'autres parties de l'île où le combustible affleurerait le sol, ont fait reconnaître que le terrain houiller s'étend sur au moins 7.000 hectares de superficie, tout le long de la côte sud-est de l'île. Un cubage approximatif, basé sur le nombre et l'épaisseur des couches constatées, a fait ressortir un volume d'au moins 100 millions de tonnes d'excellent charbon, existant à une profondeur au-dessous du sol qui ne dépasse pas 600 mètres. Un dixième au moins de ce tonnage se trouve au-dessus du niveau de la mer. Et ce sont là les estimations les plus modérées, produites par des ingénieurs compétents ayant travaillé pendant des années dans l'île ou y étant allés en mission.

Quant à la qualité du charbon, elle est depuis longtemps nettement établie : c'est un charbon maigre ou anthraciteux, à courte flamme, contenant de 8 à 12 0/0 de matières volatiles et, pour ainsi dire, pas de soufre, donnant lieu à peu de cendres, fort peu de fumée et pas du tout d'odeur et par suite constituant un combustible parfait, quand on peut avoir le tirage nécessaire pour sa combustion. Il se rapproche beaucoup, par sa puissance calorifique, de l'Anzin et du Cardiff. Son véritable emploi est dans l'industrie ; mais ses menus, mélangés avec le charbon gras du Japon dans la proportion de 3 pour 1, donnent d'excellentes briquettes qui ont été très appréciées dans la marine. De plus, il a été constaté, par de nombreuses expériences, qu'un mélange, en même proportion, avec le Cardiff donne d'aussi bons résultats dans les chaudières marines que le Cardiff pur, et l'on voit tout l'intérêt de cette constatation, en remarquant que le Cardiff, dans l'Indo-Chine, revient à au moins deux fois et demie le prix du Kébao.

Bref, ce charbon a conquis une clientèle nombreuse et variée et non seulement en Indo-Chine et en Chine, mais aussi jusqu'à San Francisco, Nagasaki et Vladivostock, et dès lors l'écoulement en est assuré, quelle que soit la quantité produite. Ajoutons que la mine est aussi peu grisouteuse que possible.

## CAUSES DES INSUCCÈS ANTÉRIEURS

On peut se demander comment, avec de pareils éléments de succès, on est arrivé, après plusieurs années de travail sérieux et une dépense totale de près de 11 millions, à la faillite actuelle.

Mais si on examine les choses d'un peu près, on reconnaît que rien dans cette chute n'est imputable au fond même de l'affaire. Car, avant d'étudier sérieusement les ressources du gisement houiller, d'attendre le temps nécessaire pour les mettre en valeur et arriver petit à petit à une production importante, on s'est lancé dans des constructions accessoires considérables, sans avoir les fonds nécessaires pour les payer et faire marcher de front les travaux de la mine. Des augmentations successives de capital et toutes aussi insuffisantes que le capital primitif n'ont pu remédier à cette faute originelle, qui dérive d'une confiance exagérée que les fondateurs avaient dans l'excellence de leur affaire, qu'ils supposaient, à tort, devoir donner très rapidement des résultats fructueux. Une entreprise de mine, et de mine de charbon surtout, nécessite des travaux préliminaires assez importants et par suite une grosse mise de fonds, avant de rien rapporter. Il est certain que cette première faute eût été évitée, si, en 1889, on était parti avec un capital de dix millions de francs, au lieu de deux millions et demi et qu'on eût appelé ce capital au fur et à mesure des besoins mêmes de l'exploitation de la mine, dont les bénéfices auraient servi ensuite à entreprendre successivement les installations accessoires actuellement établies, toutes, ou à peu près, excellentes en principe, mais prématurées.

A cette cause d'insuccès est venue s'en joindre une autre : une direction locale réellement insuffisante et bien au-dessous de sa tâche, sans aucune expérience d'un pays neuf où tout était à créer et où il eût fallu un homme doué non pas seulement d'initiative et d'énergie, mais aussi de prévoyance, de suite dans les idées, et capable de mesurer ses engagements au développement et à la production possibles de la mine.

La première Société de Kébao n'eut pas la main heureuse sous ce rapport, et ce ne fut qu'après plusieurs années, que les fautes commises par cette direction défectueuse apparurent dans tout leur jour. La seconde Société, qui avait pris la suite des affaires de la première, continua les mêmes errements, en conservant les mêmes illusions que la première sur la valeur du directeur que celle-ci lui avait transmis et qui ne ménageait pas les promesses d'amélioration personnelle ou de production fructueuse prochaine, et il était trop tard quand elle se rendit compte de la situation. Elle avait d'ailleurs accepté la lourde charge d'acquitter tout le passif de la première, et le petit capital, de 800.000 francs à peine, qui lui était resté entre les mains, sur son capital effectif de 3 millions, était réellement insuffisant pour remettre l'affaire en bonne voie.

Tel est, *grosso modo*, l'historique vrai des causes de la chute d'une entreprise qui a eu, on peut dire, des débuts brillants et qui certainement mérite beaucoup plus aujourd'hui de faire concevoir les plus belles espérances.

## CHANCES D'AVENIR

La situation est, en effet, absolument déblayée au point de vue du passif et de tous engagements quelconques, et il reste au Tonkin, c'est-à-dire dans une de nos colonies d'avenir, un domaine magnifique, très bien préparé pour une exploitation fructueuse et même fructueuse à bref délai, pourvu, bien entendu, que les nouveaux propriétaires sachent mettre à profit les enseignements du passé et tirer bon parti des travaux de toutes sortes qui ont été exécutés sur ce domaine et des belles et bonnes installations qui s'y trouvent réunies.

D'un autre côté, les charbons sont actuellement, dans le monde entier, à des prix inconnus jusqu'alors et tout fait prévoir que ce n'est pas là une hausse passagère, mais une hausse qui subsistera en partie pendant encore bien des années. C'est là évidemment une raison de plus pour attribuer de la valeur à l'entreprise en question.

Nous n'avons pas la prétention de dicter à la future Société de Kébao une ligne de conduite à suivre *ne varietur*, en vue de cette exploitation rapide et fructueuse. Mais les meilleurs ingénieurs qui ont participé dans l'île, pendant plusieurs années, aux travaux exécutés, ceux même qui n'y ont fait qu'une apparition de quelques semaines, en vue d'inspecter ces travaux et de se rendre compte de leur utilisation possible, sont tous revenus avec une confiance absolue dans l'affaire, à laquelle ils se déclarent encore prêts à donner leur concours. Cette confiance, ils l'ont appuyée et justifiée par des rapports détaillés et consciencieusement établis, dont les plus importants émanent de M. Defaix, ingénieur des mines, qui est resté dans l'île pendant une dizaine d'années, qui ne l'a quittée qu'au tout dernier moment, après la déclaration de faillite, et qui, pendant cette dizaine d'années, a toujours rempli, le cas échéant, les fonctions de directeur intérimaire, à la satisfaction générale. Nous avons donc quelques raisons de nous croire bien renseignés.

C'est en nous appuyant sur ces excellents documents, que nous allons, sous la réserve précédente, esquisser une sorte de programme des travaux que la future Société aurait à entreprendre, dès sa prise de possession du domaine, en vue d'une production possible et probable de 250.000 tonnes de charbon net, à partir de la quatrième année suivant cette prise de possession.

## TRAVAUX A EXÉCUTER — CAPITAL NÉCESSAIRE

La première chose à faire, évidemment, c'est de remettre en état tous les bâtiments, usines et installations diverses, y compris le chemin de fer, le puits de Kébao-Mines et les galeries de mines. Tout en effet peut être utilisé, sinon avec sa destination première, au moins avec une autre s'en rapprochant. C'est ainsi que le matériel de l'usine de lavage et criblage installée à Port-Wallut semble devoir être réinstallé à Caï-Daï, qui sera probablement le centre d'exploitation le plus important. Les hangars et emplacements de l'usine actuelle serviront de dépôts pour le charbon net prêt à embarquer.

Quant au chemin de fer, les locomotives et wagons n'existent probablement plus. Il en est de même des deux grues à vapeur du quai de Port-Wallut, du matériel flottant, du matériel roulant de mine, etc. Bref, tout le matériel, ou à peu près, est à acheter à nouveau et à installer, et tous les immeubles sont à remettre en état. Le puits de Kébao-Mines et les galeries sont évidemment inondés, et il y aura là un travail d'exhaure important.

En évaluant un million de francs toute cette dépense à faire dès le début de la reprise des travaux, on n'est probablement pas éloigné de la vérité.

Il paraît nécessaire de creuser un nouveau puits à Caï-Daï. Sa profondeur projetée est de 230 mètres, et son diamètre intérieur 4 m. 50. Ce puits desservirait un champ d'exploitation d'environ 900 mètres de longueur, dans le sens de la direction des couches, c'est-à-dire à peu près parallèlement à la côte voisine et, aux extrémités de ce champ, seraient installés deux puits à remblais de 150 mètres de profondeur et de 3 mètres de diamètre. Dans le sens du pendage des couches, ce champ d'exploitation s'étendrait sur une largeur d'environ 1.500 mètres, au moyen de travers-bancs, dont l'un atteindrait le groupe de couches des Ilots.

La dépense de cet ensemble de travaux neufs et des installations qu'ils entraînent est évalué 1.310.000 francs. La durée d'exécution est présumée ne pas devoir dépasser trois années (1), de sorte que, à la quatrième année, ce puits atteindra sa pleine production de 150.000 tonnes brutes, qu'il pourra continuer pendant une quinzaine d'années au moins, en ne tenant compte que des

---

(1) Le fonçage du puits de Kébao-Mines (138 mètres de profondeur) a été effectué en dix-sept mois par des ouvriers inexpérimentés; puis le muraillement a été exécuté en un seul tronçon de maçonnerie, et, moins de deux ans après le commencement du travail, le puits complètement armé était mis en service. A Caï-Daï, on pourrait employer, pour le fonçage du puits et l'exécution des travers-bancs, les procédés mécaniques connus, qui assureraient l'achèvement de toute cette installation en moins de trois ans.

couches actuellement connues. En l'approfondissant en sous-stot d'une centaine de mètres pendant cette dernière période, on rencontrera un autre cubage au moins égal au premier, de sorte que l'utilisation de ce puits est assurée pour plusieurs dizaines d'années.

A Kébao-Mines, il convient tout d'abord de se préoccuper de la recherche du faisceau de couches de Caï-Daï, qui, suivant toute probabilité, doit se trouver en dessous des couches exploitées jusqu'ici par le puits actuel. Si cette prévision se réalise, ces couches de Caï-Daï se présenteront là avec la faible inclinaison de celles-ci, et par suite leur exploitation sera plus facile qu'à Caï-Daï. Il y aura donc lieu d'exécuter un sondage au fond de ce puits, sondage qui n'aura probablement pas plus de 200 mètres de profondeur. En cas de succès, il faudra élargir et approfondir le puits et y faire une installation en tout semblable à celle du puits de Caï-Daï, avec toutefois un développement moindre de travers-bancs, l'élargissement ayant lieu sur une profondeur de 138 mètres et l'approfondissement sur une profondeur présumée d'environ 160 mètres. La dépense de ces travaux et installations est évaluée un million de francs, et leur durée ne semble pas devoir dépasser quatre années; par suite, pendant la cinquième année, ce puits arrivera à sa pleine production de 150.000 tonnes brutes. Mais on peut présumer que la construction du puits seul et de ses installations propres sera terminée en trois ans, de telle sorte que, pendant la quatrième année, alors qu'on exécutera les travers-bancs inférieurs, ce puits pourra desservir les travers-bancs et galeries actuels et produire environ 70.000 tonnes.

Si, contrairement à toutes les prévisions, le sondage donnait un résultat négatif, il faudrait entreprendre tout de suite un nouveau puits dans l'important quartier qui se trouve à la suite de la section de Caï-Daï et qu'on a appelé Rémaury-Mines. Ce puits, par suite de quelques simplifications résultant en partie de la proximité de la section de Caï-Daï, en partie d'une moindre étendue de travers-bancs, coûterait un peu moins que le puits de Caï-Daï, soit environ 1.200.000 francs. Il donnerait, dès la cinquième année, 150.000 tonnes brutes. Mais alors le puits actuel de Kébao-Mines continuerait, pendant quelques années, sa production de 70.000 tonnes de la quatrième.

Indépendamment de ces deux sections importantes de Kébao-Mines et de Caï-Daï, quelques autres quartiers, parfaitement reconnus, donneront lieu assez rapidement à une exploitation en amont-pendage peu coûteuse. C'est ainsi que le quartier de la Trainée-Verte, qui est situé entre ces deux sections et qui a été exploité dans les premiers temps de l'occupation de l'île, pourra, moyennant une dépense préalable de 30 000 francs et dès la troisième année, produire annuellement 30.000 tonnes.

D'autre part, le long de la rivière des Recherches, on a préparé deux petits centres d'exploitation qui, moyennant une dépense totale de 110.000 francs, pourront produire, à partir aussi de la troisième année, au moins 90.000 tonnes. Ces trois exploitations en amont-pendage donneront ainsi 120.000 tonnes, moyennant une dépense préalable de 140.000 francs.

En récapitulant les chiffres précédents et y ajoutant quelques autres qui s'expliquent d'eux-mêmes, on obtient le tableau suivant :

	Production brute. Tonnes.	Dépense. Francs.
Rémise en état des travaux et installations et achat de matériel. . . . .	»	1.000.000
Puits de Caï-Daï. . . . .	150.000	1.310.000
Construction d'une usine de lavage et criblage à Caï-Daï. . . . .	»	250.000
Puits de Kébao-Mines, sondage compris . . . . .	70.000	1.000.000
Exploitations en amont-pendage. . . . .	120.000	140.000
Prolongement du chemin de fer sur 5 kilomètres. . . . .	»	500.000
Supplément pour le puits Rémaury, recherches nouvelles, mobilier et divers, à Kébao et à Paris. . . . .	»	300.000
Fonds de roulement. . . . .	»	500.000
Achat du domaine, frais de constitution de Société. . . . .	»	1.000.000
TOTAUX. . . . .	<u>340.000</u>	<u>6 000.000</u>

Il résulte de là que, pendant la quatrième année, la production atteindra au moins 340.000 tonnes de charbon brut. Pendant l'année suivante, la production sera augmentée soit des 80.000 tonnes provenant de la pleine production du puits de Kébao-Mines approfondi, soit des 150.000 tonnes produites par le puits Rémaury, de sorte qu'on peut compter, pour cette cinquième

année, sur une production de 400.000 à 500.000 tonnes, qui ensuite ne pourra qu'aller en augmentant, si on le veut. Mais comptons seulement sur le maintien du chiffre minimum de 340.000 tonnes, atteint dès la quatrième année.

L'expérience des huit années de véritable exploitation de la mine a démontré que, avec une exploitation rationnelle, la proportion moyenne de déchet sur le tout-venant de la mine ne doit pas dépasser 25 0/0, et même que cette proportion, avec un bon choix des couches à exploiter et une main-d'œuvre un peu surveillée, doit s'abaisser à 20 0/0, sinon au-dessous. En tablant sur 25 0/0, on obtient, comme tonnage net du charbon vendable, le chiffre de  $340.000 \times 0.75$  ou 255 000. Nous prendrons seulement 250.000, chiffre sur lequel nous baserons tous nos calculs subséquents.

D'autre part, le total de 6 millions de francs, auquel nous sommes arrivés pour le capital nécessaire, est certainement un maximum, comme on le verrait facilement en détaillant chacun des articles dont il se compose. Ce capital n'est évidemment pas nécessaire dès le début et ne devra être appelé qu'au fur et à mesure des besoins pendant les trois ou quatre premières années. Il est même fort possible qu'il ne soit jamais nécessaire en totalité, au moins pour l'exploitation de la mine même, attendu que, dès la seconde année probablement et dans la troisième sûrement, on pourra vendre des quantités appréciables de charbon, provenant des anciens travaux de la mine et des nouveaux en amont-pendage (1) et pouvant couvrir non seulement leurs frais d'extraction et préparation, mais aussi une partie des frais généraux qui sont compris dans le total de 6 millions de francs. Mais c'est là une éventualité heureuse qu'il convient de laisser de côté pour le moment.

Un point qui, au contraire, sera à résoudre, pour ainsi dire, tout de suite par l'adjudicataire du 2 février prochain, ce sera la forme même de la constitution de ce capital. Convient-il de le constituer entièrement en actions, ou bien partie en actions, partie en obligations gagées sur le domaine, celles-ci ne pouvant évidemment pas être émises avant la troisième année? C'est là un point qui dépend de trop de circonstances pour qu'il soit utile d'émettre actuellement une opinion quelconque à ce sujet. Mais, actions ou obligations, ce capital devra recevoir un intérêt annuel minimum de 5 %, au moins à partir de la quatrième année, et être amorti dans un délai que nous supposerons de cinquante ans. L'amortissement ne pouvant se faire avant la période des bénéfices, nous admettrons que la période réelle de l'amortissement sera de quarante-cinq ans. Nous admettrons de plus que ce capital de 6 millions sera constitué entièrement en actions. Il résulte de là que l'annuité correspondante sera de 337.500 francs, soit, avec une production annuelle de 250.000 tonnes nettes, 1 fr. 35 par tonne.

## PRIX DE REVIENT ET DE VENTE — BÉNÉFICES

Un examen détaillé des conditions de l'exploitation de chacun des centres précédents et les résultats acquis d'après l'expérience du passé ont fait reconnaître que le prix de revient général de la tonne nette, chargée à bord à Port-Wallut, peut s'établir comme suit :

Prix de revient à la mine, comprenant les frais de traçage, abatage, montage, mise en wagon, remblayage et surveillance européenne .....	Fr. 5 70
Triage, lavage et criblage .....	0 65
Transport, mise en stock et chargement à bord .....	0 70
Entretien des immeubles et du matériel, à Kébao, soit au plus 10 % sur un capital de 4.000.000 de francs .....	1 60
Direction et surveillance générale de l'exploitation .....	1 »
Frais généraux à Paris .....	0 30
Intérêt et amortissement du capital social .....	1 35
Total... ..	Fr. 11 30

Nous admettrons le prix de 11 fr. 50, bien que tous les nombres (sauf le dernier) composant ce total aient été forcés et, afin de tenir compte largement des impôts et redevances à Kébao, des

(1) Au moment de l'arrêt des travaux en 1898, la mine était en mesure de produire annuellement 60.000 tonnes nettes.

primes aux agents, des frais de voyages et missions et de tous aléas quelconques, et alors on peut certainement considérer ce prix de 11 fr. 50 comme un maximum, qui ne sera peut-être jamais atteint, avec une production de 250.000 tonnes nettes.

Quant au prix de vente correspondant, c'est-à-dire applicable au charbon chargé à bord, il a été étudié eu égard : 1° aux prix de vente qui ont été pratiqués sur les différents marchés où le charbon de Kébao a paru et avant la hausse considérable que les charbons ont subie dans la région depuis environ un an ; 2° aux prix normaux des frets de Kébao à ces ports ; 3° aux frais de déchargement et transport aux lieux de dépôt ; 4° aux commissions et frais divers des agences. Le résultat de cette étude, c'est que ce prix de vente, tous ces frais extérieurs déduits, ne saurait être évalué moins de 16 francs ; d'où un bénéfice net de 16.00 — 11.50 ou 4 fr. 50 par tonne, qui est certainement un minimum, d'après les prix de revient et de vente applicables aux différentes sortes de charbons produites par la mine.

Le bénéfice net total serait donc  $4.50 \times 250.000$ , ou 1.125.000 francs, et pourrait être réparti de la façon suivante :

	Bénéfice net.....	Fr.	1.125.000
Réserve légale ( $1.125.000 \times 0.05$ ).....	Fr.	56.250	} 450.000
Caisse de secours ( $1.125.000 \times 0.05$ .....	56.250		
Intérêt et amortissement, à 5 %, du capital social.....	337.500		
	Reste.....	Fr.	675.000
Aux Administrateurs ( $675.000 \times 0.05$ ).....	Fr.	33.750	} 675.000
Gratifications au personnel subalterne de Kébao (maximum $675.000 \times 0.025$ )	16.875		
Intérêt supplémentaire aux Actionnaires ..	420.000		
Bénéfices réservés (minimum, $675.000 \times 0.20$ ) .....	204.375		
	Reste. . . . .		Néant.

Il résulterait de là que les Actionnaires pourraient s'attribuer un dividende total de 12 % et que les réserves de tous genres seraient largement dotées ; et ce résultat, suivant les prévisions les mieux établies, serait acquis dès la quatrième année après la prise de possession du domaine, c'est-à-dire que le dividende en question serait payé en 1905, en supposant que les exercices commencent au 1<sup>er</sup> janvier.

## INDUSTRIES DIVERSES

Mais il n'y a pas que les gisements carbonifères à exploiter dans ce vaste et beau domaine de Kébao, dont la pleine propriété appartiendra, sans aucune restriction importante ni charges onéreuses quelconques, à l'adjudicataire du 2 février.

De plus, comme il a été dit plus haut, Port-Wallut est le meilleur port naturel du Tonkin et peut-être de toute l'Indo-Chine, et sa situation géographique est on ne peut plus avantageuse au point de vue de son développement économique, en même temps que le sol et le climat de l'île ne laissent rien à désirer.

Tous ces avantages réunis rendent ce domaine apte au développement de toute industrie dont le besoin se ferait un peu sentir dans la région et pour laquelle la présence sur place, tant du combustible que des matières premières à mettre en œuvre, serait un gros élément de succès.

La première de ces industries annexes est celle de la fabrication du ciment artificiel. Cette matière, de première nécessité pour les grands travaux en cours ou projetés au Tonkin, paye, pour arriver de France, des frets onéreux et subit en route des altérations et des déchets, de telle sorte que son prix est presque doublé en arrivant au Tonkin. Aussi, les deux Sociétés minières qui se sont succédé dans l'île et les ingénieurs qui y ont paru, ont tout naturellement porté leur attention sur les chances d'avenir qu'y aurait une fabrique de ciment. Des études assez complètes ont été faites à ce sujet et seront très probablement utilisées un jour. Il résulte, entre autres, de ces études qu'une usine, projetée au début pour une production annuelle de 12.000 tonnes de ciment, pourrait être construite en moins de deux ans, moyennant une dépense d'environ



1.200.000 francs, et donnerait, dès la première année de fabrication, un revenu net d'au moins 10 0/0, tous amortissements et réserves déduits. Cette usine pourrait ensuite, plus tard, au moyen de bénéfices réservés, être agrandie et arriver à produire 20.000 tonnes de ciment, dont l'écoulement en Indo-Chine, en Chine et au Japon, paraît assuré et à des prix fort avantageux.

Une autre industrie qu'on pourrait aussi, avec de grandes chances de succès, établir dans l'île, ce serait une verrerie fabriquant du verre à vitre et des bouteilles. Le verre fabriqué par les Chinois et les Japonais est, paraît-il, très défectueux de qualité, tout en étant très cher, leurs procédés de fabrication étant assez grossiers et fort éloignés de l'état actuel de cette industrie en Europe. La fabrication des bouteilles surtout est appelée à prendre un grand développement, par suite de la découverte récente d'excellentes sources d'eaux minérales au Tonkin, et l'on prévoit que les quelques fabriques actuellement installées dans l'Extrême-Orient seront loin de suffire aux demandes de bouteilles qui en résulteront. Toutefois, aucune étude détaillée n'a été faite à ce sujet par l'une ou l'autre des deux Sociétés de Kébao.

Il n'en est pas tout à fait de même pour une fabrique de dynamite. Les deux Sociétés se sont occupées de la question, attendu qu'elle les intéressait directement, la mine consommant couramment cette matière, qui est également de première nécessité pour les grands travaux publics dont l'ère commence sérieusement dans l'Indo-Chine et en Chine. La pleine propriété de l'île est certainement une excellente condition pour l'établissement d'une telle fabrique. Mais cet établissement entraînerait probablement celui d'une fabrique de produits chimiques, laquelle pourrait en même temps venir en aide à la verrerie qui serait installée dans l'île.

Bref, on voit, par ce simple exposé, à quel brillant avenir est appelée une exploitation rationnelle de ce beau domaine, réellement favorisé par la nature, se prêtant admirablement bien, par sa situation géographique, son sol et son sous-sol, à des établissements et industries variés, et par suite susceptible d'un développement économique et social, analogue à celui qui, non loin de là, a fait les deux villes d'Haïphong et Hong-Kong entre lesquelles cette île se trouve placée.

UN GROUPE D'ACTIONNAIRES ET D'OBLIGATAIRES  
DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE DE KÉBAO.

Paris, 15 Décembre 1900.

# SYNDICAT KÉBAO

Paris, le 31 Décembre 1900

74, Rue de la Victoire

## PARIS

En étudiant la notice sur le domaine de Kébao, établie en collaboration par quelques Actionnaires et Obligataires de la Société nouvelle de Kébao, dont plusieurs sont allés sur place, nous avons été amené à faire certaines remarques sur le projet financier qu'elle contient.

A notre avis, ce projet résumé pages 6 et 7, ne fait pas assez ressortir la prudence des Auteurs de la Notice, car les amortissements considérables prévus passent inaperçus, si l'on n'examine pas attentivement les diverses rubriques.

Dans l'établissement du prix de revient (page 6) nous trouvons un premier chapitre qui nous paraît exagéré : celui de l'entretien des immeubles, 10 0/0 sur 4.000.000, soit 400.000 francs, représentés par un prélèvement de 1 fr. 60 sur les 250.000 tonnes nettes vendues.

De plus, il est prévu sous la rubrique : intérêt et amortissement du capital social, une somme de 1 fr. 35 par tonne, ce qui donne sur 250.000 tonnes un chiffre annuel de 337.500 francs.

Dans la répartition des bénéfices, page 7, une somme égale de 337.500 est prévue, avec la même affectation, évidemment pour amortir les actions d'une somme égale à la différence entre 337.500 francs et les intérêts à 5 0/0 revenant aux actions non encore amorties. La première année de la période de marche normale, les amortissements seraient de 37.500 francs, le solde, soit 300.000 représentant les intérêts de 6.000.000 de capital. La deuxième année le capital espèces serait de 5.962.500 sur lequel on ferait un amortissement de fr. 337.500 — 298.125, soit fr. 39.375, etc. ; la somme affectée aux amortissements croissant d'année en année à mesure que le nombre des actions à amortir diminuera.

Cette méthode consisterait donc :

1° A reconstituer le capital, d'après la réserve de 1 fr. 35 par tonne calculée dans le prix de revient.

2° A amortir le capital actions en prélevant une somme fixe de fr. 337.500 sur les bénéfices ; ce dernier amortissement devant s'effectuer mathématiquement en 45 années.

A notre avis il y a là excès de prudence au détriment des dividendes à répartir entre les premiers Actionnaires.

Il nous semble plus logique d'affecter dans l'étude du prix de revient une somme représentant l'amortissement des travaux effectués au moyen d'une somme de  $x$  francs, calculée sur le nombre de tonnes à extraire au moyen de ces travaux.

Dans le cas qui nous occupe, on peut évaluer les travaux à 4.000.000 de francs pour une extraction de 5.000.000 de tonnes ; ces deux chiffres sont pris, le premier, supérieur aux évaluations réelles et le second inférieur de beaucoup à ces mêmes évaluations, de manière à donner une prime d'amortissement largement suffisante de fr. 0.80 par tonne, au lieu de fr. 1.35 ; soit une différence en moins, dans le prix de revient, de fr. 0.55 que nous ramènerons pour plus de prudence à fr. 0.50.

Le prix de revient sera donc ramené de fr. 11.30 à fr. 10.80. Il nous semble inutile de conserver, en égard à nos calculs faits de la manière la plus large, l'écart de fr. 0.20 admis par les auteurs de la notice. Le bénéfice par tonne sera donc de fr. 16 — fr. 10.80, soit net, fr. 5.20.

En conservant à peu près la même répartition des bénéfices que les auteurs de la notice, nous obtenons les résultats suivants :

Bénéfices nets $250.000 \times 5.20$ .....	Fr.	1.300.000
Réserve légale ( $1.300.000 \times 0.05$ ).....	Fr.	65.000
Caisse de secours ( $1.300.000 \times 0.05$ ).....	65.000	} 467.500
Intérêts et amortissement du capital à 5 %.....	337.500	
Reste.....		Fr. 832.500
Aux Administrateurs ( $832.500 \times 0.05$ ).....	Fr.	41.625
Au personnel ( $832.500 \times 0.025$ ).....	20.812	} 832.500
Aux Actionnaires ( $832.500 \times 0.60$ ).....	499.500	
Bénéfices réservés ( $832.500 \times 0.325$ ).....	270.563	
Reste.....		Néant.

Il résulte de ce nouveau calcul que les Actionnaires pourront recevoir un dividende total de fr. 13.31 0/0, tout en assurant largement le service des réserves et des amortissements de toute nature.

Cette répartition n'a rien d'absolu et les fondateurs de la Société auront toute latitude pour modifier telle ou telle partie de ce plan d'ensemble.

Nous avons cru, qu'il était de notre devoir et de l'intérêt de tous, de faire cette légère rectification qui n'enlève rien au caractère si essentiellement sérieux et pratique de la notice dont l'étude approfondie ne peut qu'affirmer la conviction d'un grand nombre de personnes compétentes dans la reprise, fructueuse cette fois, de l'exploitation du Domaine de Kébao.

**Daniel WEHRLIN**

N.-B. — Dans la Notice, page 7, ligne 28, *lire* 1906 *au lieu* de 1905.